

CCIG info



Bulletin d'information de la
Chambre de commerce, d'industrie
et des services de Genève

Commerce international

Tous les détails du séminaire sur les investissements en **Tunisie** et de la conférence sur **l'après-Brexit**. **PAGE 5**

Finance comportementale

Le monde économique ne répond pas qu'à des critères objectifs, mais dépend aussi de facteurs humains. **PAGE 6**

La CCIG et son réseau

Dans la série sur les structures auxquelles est associée la CCIG : **le Conseil du Léman**. **PAGE 7**

MOBILITÉ

« Mobility pricing » : Quèsaco ?

La notion de « péage urbain » revient régulièrement dans les conversations des Genevois. La Confédération, pour sa part, réfléchit à l'introduction de systèmes de « mobility pricing » visant à renchérir artificiellement les déplacements sur la route ou dans les trains aux heures de pointe. Les entreprises sont directement concernées par ces enjeux. En quoi consistent donc le « mobility pricing » et le péage urbain ? Le point sur la question.



Londres a instauré en 2003 un péage urbain (London congestion charge) dont la zone est définie par des panneaux de signalisation et des marques au sol.

Une même idée : tarifier la mobilité

Le « mobility pricing » signifie littéralement « tarification de la mobilité ». En résumé, il consiste à facturer un déplacement, que celui-ci soit entrepris en véhicule privé ou en transport public. La tarification de la mobilité repose sur plusieurs systèmes : péage urbain, taxes routières, redevances de passage, etc.

Le péage urbain constitue une forme parmi d'autres de la tarification de la mobilité.

Le péage urbain

Le principe du péage urbain est simple : on s'acquitte d'une taxe pour entrer en ville et y circuler. On distingue deux catégories :

- **Les péages de type « cordon » :** une taxe est prélevée lorsqu'on

franchit la limite d'une zone, le centre-ville par exemple, mais les déplacements à l'intérieur de la zone ne sont pas payants ;

- **Les péages de zone :** les déplacements à l'intérieur d'une zone définie sont payants.

Seul un petit nombre de villes en Europe et au-delà ont fait le choix d'en instaurer un. C'est le cas de Londres, Stockholm ou Oslo.

L'objectif déclaré est souvent de lutter contre les embouteillages et la congestion du réseau routier. Peut-être aussi un moyen fiscal pour renflouer les caisses.

Les prix varient beaucoup d'une ville à l'autre. À Stockholm, par exemple, il en coûtera entre 1 franc 10 et 3 francs 50 par passage au centre-ville. À Londres, qui a instauré un péage de zone, il faudra déboursier 14 francs par jour pour circuler au centre-ville. En général, plusieurs catégories de véhicules sont néanmoins exonérées des péages, tels que les véhicules d'urgence, les taxis et les 2-roues motorisés.

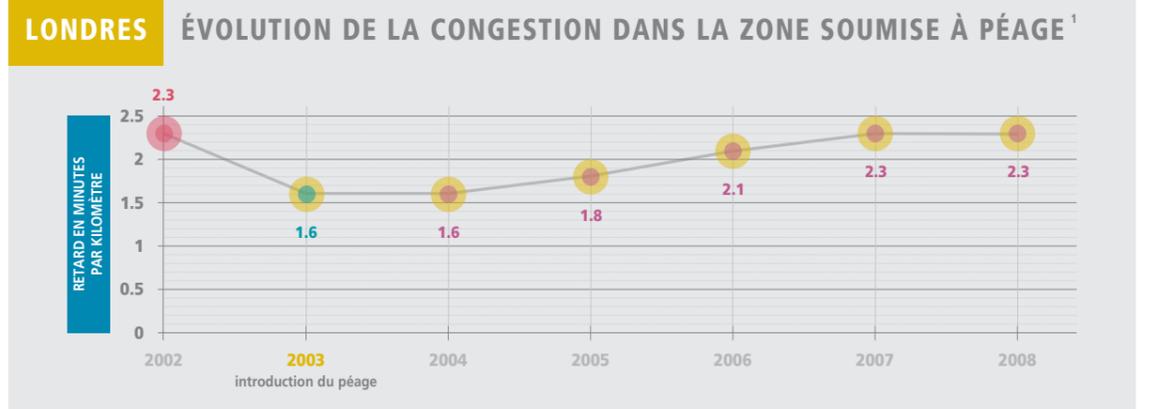
Impact des péages urbains

S'agissant de la circulation, les effets d'un péage urbain sont contrastés. D'une part, le nombre

de véhicules circulant dans la zone soumise à péage tend à baisser, ce qui paraît logique. Mais à l'inverse, le trafic qui passait à l'origine par le centre-ville se reporte souvent sur les axes en bordure de la zone de péage, augmentant d'autant la congestion sur ceux-ci.

Les gains des uns sont les pertes des autres... Le cas de Londres permet aussi d'illustrer que la réduction des embouteillages au sein de la zone n'est pas toujours définitive¹.

La mise en place d'un péage urbain suppose, à tout le moins, des



¹ Transport for London (2008): Central London Congestion Charging - Impacts monitoring, Sixth Annual Report.

suite page 2



CHEZ NOUS, LA STAR C'EST VOS ARCHIVES!

CONSERVATION ET GESTION D'ARCHIVES PAPIER

NUMÉRATION ET ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE

IRON MOUNTAIN®

Secur'Archiv

www.ironmountain.ch/fr
T: 022 827 80 25 ou 0800 00 24 24

JACQUES JEANNERAT
Directeur général



Une page se tourne, mais l'aventure continue !

Que le temps passe vite : 13 ans déjà que je suis à la tête de la CCIG. Et que de chemin parcouru ! À l'Assemblée générale du 10 avril dernier, j'ai fait référence aux propos tenus lors de ma nomination en 2004. J'y mentionnais deux objectifs qui me tenaient à cœur. Pour commencer, j'avais mis l'accent sur le principe que, pour augmenter la crédibilité des actions menées par la Chambre dans le domaine des conditions cadre – essentielles au bon fonctionnement des entreprises de notre canton –, il était nécessaire d'élargir la représentativité tant dans la nature que dans le nombre de membres.

Même s'il reste bien sûr beaucoup à faire dans le domaine des conditions cadre, je pense que nous avons toutefois – partiellement du moins – atteint l'objectif, avec une augmentation substantielle du nombre de membres. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : début 2004, la CCIG en comptait 1380 ; on a désormais passé la barre des 2500.

La représentativité des activités s'est aussi étoffée. Notre association compte toujours les entreprises pourvoyeuses d'emplois, les banques historiques, l'industrie lourde et le commerce de gros. Mais, ne l'oublions pas, 40 % de nos membres sont des PME d'à peine quatre collaborateurs. Ils sont, eux aussi, les maillons indispensables de notre économie.

Je m'étais également fixé comme objectif d'offrir aux entreprises membres davantage de possibilités de présenter leurs activités et d'en apprendre plus sur celles des autres. Là aussi, par une diversification, mais surtout par votre participation à ces nouveaux événements, nous avons pu répondre à de nombreuses attentes. Le nombre de manifestations annuelles a progressé de façon spectaculaire : huit en 2004 contre 60 aujourd'hui, soit + 650 %.

Notre leitmotiv reste la défense des conditions cadre. Jamais sans doute n'a-t-on autant parlé que ces derniers mois de réforme de la fiscalité des entreprises, de stratégie énergétique, de mobilité urbaine et de densification du territoire.

Non, votre Chambre n'est pas là que pour encaisser les cotisations. Elle « se mouille », en s'impliquant sans relâche dans les votations traitant de politique économique, en organisant des missions économiques avec le conseiller d'Etat Pierre Maudet. Avec le SCAI, elle sert de référence mondiale dans l'arbitrage des litiges. Et son Service export propose désormais des services de légalisations express.

Malgré ses 152 printemps, la CCIG ne manquera pas le tournant numérique et saura rester proche de ses membres. En toute modestie, je suis heureux de l'héritage que je laisse à Frédérique Reeb-Landry, qui me succédera ce 1^{er} juillet.

J'en suis persuadé, cette femme battante saura profiter de l'engagement de nos collaborateurs. A vous tous, merci de m'avoir fait confiance. Avec ce passage de flambeau, une page se tourne, mais l'avenir de la CCIG s'annonce toujours lumineux.

ÉDITORIAL

suite de la page 1 ►

investissements conséquents dans les transports publics et la capacité de ceux-ci à offrir une alternative crédible à la voiture individuelle. Cette observation est importante dans le cas de Genève : une part substantielle du trafic motorisé pendulaire provient de régions non ou mal desservies par les transports en commun.

S'agissant de l'économie, les résultats sont contrastés et difficiles à généraliser en raison des contextes locaux et de l'hétérogénéité des entreprises. Le péage urbain, comme toute forme de tarification de la mobilité, comporte une forte composante « antisociale ». Ainsi, dans le cas d'un péage urbain de type « cordon » comme à Stockholm, les « perdants » du système sont principalement les pendulaires qui habitent hors de la zone à péage et se rendent quotidiennement dans la zone payante. À l'inverse, les habitants de la zone située à l'intérieur du cordon et qui ne doivent pas se déplacer quotidiennement en dehors de celle-ci sont, eux, les grands « gagnants » du système².

Implications pour Genève

Le Conseil fédéral souhaite mettre en place des systèmes de tarification de la mobilité dans les années à venir, et Genève pourrait être parmi les villes concernées par un péage urbain. Quand, en 2015, le Conseil fédéral a présenté son projet stratégique de tarification de la mobilité, la CCIG s'est déclarée fermement opposée à l'objectif du Conseil fédéral d'utiliser la tarification de la mobilité comme outil de gestion des déplacements.

Un péage urbain renchérirait certainement grandement la mobilité dans les zones urbaines, ce qui porterait atteinte à leur attractivité et à leur dynamisme économique, même

si, en contrepartie, il faisait baisser quelque peu la congestion sur le réseau routier. Pour les commerces des centres-villes, le bilan serait très vraisemblablement négatif. Le tourisme d'achat constitue déjà une menace pour le commerce de détail helvétique, avec quelque 10 % du volume global du secteur consommé à l'étranger. Or, qui peut croire que la clientèle serait prête à déboursier un tarif « londonien » de 14 francs pour accéder aux villes du canton, alors que les centres commerciaux sis en France voisine lui tendent les bras ?

Les entreprises effectuant des livraisons ou des travaux en ville seraient, elles aussi, soumises au péage urbain. En se basant sur l'expérience londonienne, rien n'indique qu'elles profiteraient en retour d'une amélioration substantielle des conditions de circulation. Les charges auxquelles elles sont soumises sont déjà suffisamment élevées, et il convient plutôt d'explorer les pistes d'allègements plutôt que de chercher à les alourdir.

Les pendulaires et autres travailleurs se rendant chaque jour en ville seraient, eux aussi, parmi les perdants de l'opération.

Enfin, le péage urbain et la tarification de la mobilité posent un défi s'agissant de la protection des don-

nées, avec l'Etat qui enregistre les déplacements des usagers de la route et des transports publics.

Quelles alternatives ?

Quelles solutions alternatives face à l'engorgement des routes ? Le péage urbain ne constituant pas une solution adéquate, il faut privilégier un bouquet de solutions susceptibles non seulement d'être plus efficaces, mais aussi de ne pas pénaliser l'activité économique.

En premier lieu, Genève doit urgemment rattraper son retard en termes d'infrastructures de transport. Si l'entrée en service du CEVA contribuera substantiellement à l'amélioration des conditions de circulation sur le territoire cantonal, l'amélioration de l'offre en transports publics doit également s'accélérer, de part et d'autre de la frontière. À cet égard, en parallèle, l'élargissement de l'autoroute de contournement doit être réalisée au plus vite, dans l'attente de la traversée du lac.

Ensuite, s'agissant des entreprises, des mesures de flexibilisation peuvent s'envisager, comme le télétravail et les plans de mobilité d'entreprises, permettant de réduire les besoins en déplacements. Ce n'est que de cette manière que l'on trouvera des solutions qui soient à la fois efficaces et conformes aux besoins des entreprises et de leurs employés. ■



« Le portique du péage routier de Singapour », autre exemple qui risque d'inspirer Genève.

² À Stockholm, réduction moyenne des passages du cordon pendant la période payante de 22 %, représentant presque 100 000 véhicules en moins (source : Centre for Transport Studies Stockholm (2014) : The Stockholm congestion charges : an overview).

Contexte légal

En Suisse, les autorités ne peuvent pas procéder comme bon leur semble en termes de péages routiers et urbains. La Constitution fédérale prévoit en effet le principe de base de la gratuité de l'utilisation des routes publiques ; l'Assemblée fédérale peut autoriser des exceptions, mais selon des critères bien précis* :

1. Il doit s'agir d'un investissement conséquent dans un ouvrage spécifique ou dans une route entière, dont le financement n'est que difficilement envisageable sans redevance.
2. L'utilisation de l'ouvrage ou de la route en question doit procurer un avantage majeur à l'utilisateur, en particulier en termes de gain de temps.
3. La destination est également accessible par un autre itinéraire (gratuit), mais le déplacement serait nettement plus fastidieux.
4. Il doit s'agir d'un projet prêt à être réalisé.

Actuellement, la seule dérogation en vigueur est le tunnel routier du Grand Saint-Bernard, qui relie le Valais à l'Italie. Quant à la vignette autoroutière et à la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), qui constituent des formes de « mobility pricing » (plus on roule, plus on paie), ces modes de financement figurent en tant que tels dans la Constitution.

La mise en place d'un péage urbain nécessiterait donc une adaptation de la Constitution fédérale.

*DETEC (2014) : Etudes complémentaires sur les redevances pour l'utilisation des tunnels et des routes - Mandat de la CTT-N du 24 mars 2014.

MOBILITÉ Suite

Le GTE se penche aussi sur le péage urbain

Le 25 avril dernier, dans les locaux de la FER, le Groupement Transports et Economie (GTE) a consacré une table ronde au péage urbain. Une fois encore, on a constaté que le thème divisait les milieux économiques et politiques. Quatre intervenants étaient conviés à cette discussion.



Lors de son introduction, Nathalie Hardyn, présidente du GTE et directrice adjointe de la CCIG, a rappelé la nécessité de trouver des moyens de répondre à la demande croissante de mobilité à Genève, notamment celle des pendulaires. En plus d'outils tels que les fonds fédéraux ferroviaire FAIF et routier FORTA qui permettront de financer de nouvelles infrastructures, les autorités genevoises mènent une étude de faisabilité devant déterminer si le péage urbain serait efficace au bout du lac.

Premier intervenant : Pierre Dessemontet, géographe et municipal d'Yverdon. À ses yeux, péage

ou pas, « il faut désormais départager l'espace métropolitain en deux zones : urbaine (avec priorité au transport public ou mobilité douce) et extra-urbaine (avec transport privé dominant). Il s'agit aussi de définir d'emblée à quoi est destinée la perception d'une taxe à péage : apport fiscal ou modération de trafic » (podcast à retrouver sous <http://tinyurl.com/n95n96k>).

Pour la députée genevoise PS Caroline Marti, le transfert modal centre-périphérie n'est pas un choix, mais une nécessité, au vu du contexte actuel. La socialiste a cité le cas du péage de Milan, qui s'est fait en deux temps : un second projet étendu à la couronne urbaine, et largement soutenu par la population, a remplacé une première version.

Le responsable politique du Touring Club Suisse, Gérard Métrailler, a quant à lui relevé le problème éthique que posent les « péages de cordons », divisant de facto les automobilistes selon leur niveau de revenus. Il estime aussi que « le rapport coûts/recettes du péage urbain

n'est pas toujours intéressant ». Le TCS privilégie une flexibilisation d'horaires de travail.

Présent à la table ronde, le conseiller d'Etat Luc Barthassat n'a pas caché son espoir qu'un « éventuel péage diminue le trafic, tout en rapportant de l'argent pour la Traversée du lac ». Mais le magistrat relève l'importance de prévoir en parallèle des moyens alternatifs, tels que les vélos électriques. Luc Barthassat est favorable à tester en amont toutes les options possibles, y compris un fonds transfrontalier (qu'il faut distinguer d'un péage à la frontière).

Lors de l'échange avec l'auditoire, il est apparu que les détracteurs du système voyaient « une contradiction à vouloir vivifier le centre écologique et à l'asphyxier économiquement ». À la fin du débat, il est ressorti que les arguments développés par les opposants au péage urbain étaient plus convaincants que ceux des partisans. Pour porter un jugement définitif, il convient maintenant d'attendre les conclusions de l'étude mandatée par le Grand Conseil. ■

MÉDIATION COMMERCIALE

Un processus rapide et peu onéreux

Rapide, économique et désormais inscrite dans la loi (Code de procédure civile art.213 ss), la médiation mérite d'être connue des entreprises. Elle leur est notamment utile dans le cadre de l'obligation qui leur est faite de mettre en place une procédure de gestion des conflits internes (art. 2 de l'Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail et arrêt du Tribunal fédéral du 9 mai 2012).

En outre, tous les contrats commerciaux peuvent bénéficier d'une clause de recours à la médiation qui, en cas de litige, évite souvent des procédures longues et coûteuses.

Séance d'information en entreprise

Dans le cadre d'un partenariat entre la CCIG et la CSMC (Chambre suisse de médiation commerciale), 25 médiateurs professionnels – parmi lesquels deux juges, des avocats et des juristes –, tous médiateurs civils assermentés, sont à la disposition des entreprises qui souhaitent en apprendre davantage sur la médiation commerciale.

Ces médiateurs, qui constituent le groupe SIFE (Sensibilisation, Information et Formation des Entreprises) prendront contact avec les membres de la CCIG au fil des prochaines semaines afin de leur proposer un rendez-vous, de les sensibiliser au réflexe de la médiation et de les informer sur les clauses de for complémentaire pour les contrats. Ils fournissent également de précieux renseignements sur les nombreuses possibilités d'aides et de formations désormais à disposition qui peuvent être dispensées dans les locaux de la



CCIG ou au sein même des entreprises. Cette prestation est bien entendu gratuite. ■

Les entreprises membres de la CCIG peuvent par ailleurs solliciter un tel rendez-vous auprès des médiateurs du groupe SIFE au 022 700 72 22 ou par courriel à : mail@la-mediation.info.

PROCÉDURE DE CONSULTATION

Train d'ordonnances agricoles 2017

La CCIG a pris position sur le train d'ordonnances agricoles 2017 mis en consultation par la Confédération en se focalisant sur la révision proposée de l'ordonnance sur le vin.

Malgré sa taille relativement réduite, Genève est le troisième canton viticole de Suisse et abrite 10 % de la surface dédiée à la viticulture du

pays. La vigne couvre 12 % de la surface agricole utile cantonale, soit les proportions les plus élevées de Suisse. Enfin, la production de raisin et de vin représente quelque 30 % (chiffres 2016) de la valeur de production végétale du canton, soit le deuxième rang national.

Pour Genève, la bonne santé de son économie viticole représente donc

un enjeu d'importance. S'agissant des modifications proposées par la Confédération, celles-ci découlent du constat posé par les autorités fédérales que le régime actuel de contrôle des vins doit être adapté afin de répondre à des impératifs d'efficacité et de fiabilité.

La CCIG approuve l'objectif général de renforcement de la fiabilité du



contrôle du commerce des vins. Ceci étant, elle émet des réserves s'agissant de la concrétisation de ces objectifs via le projet de nouvelle ordonnance en consultation. Si certains éléments vont dans la bonne direction, d'autres éléments sont une source d'inquiétude et gagne-

raient à être revus afin de garantir les intérêts des entreprises concernées. La CCIG demande donc que le projet en consultation soit révisé. ■

■ INFORMATIONS : www.ccig.ch, *Défendre l'économie, Procédures de consultation*

Votre partenaire de référence pour le recrutement de profils universitaires

- Publications d'offres d'emploi
- Forums carrières
- Réseau d'Alumni

022 379 77 02 | emploi@unige.ch

Employeurs **E**

Université **U**

Uni-emploi



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PROMOTION ÉCONOMIQUE

Les noms s'envolent, les intentions restent

La promotion économique romande connaît depuis une quinzaine d'années une succession d'organismes de soutien sous la houlette des cantons. La plupart se complètent selon les domaines d'intérêt pour assurer un bon dynamisme régional.

Si l'on dresse un récapitulatif des groupements qui se succèdent dans la promotion économique romande depuis les années 2000, il y a de quoi s'y perdre. Petit tour d'horizon.

- En 2010, le DEWS (Development Economic Western Switzerland), auquel s'ajoutaient les promotions de Fribourg, Genève et Berne, a cédé la place au **Greater Geneva Bern area (GGBa)**. Cette organisation n'inclut pas le canton du Jura, décidé à s'allier plutôt avec son voisin géographique, Bâle, pour prospecter les marchés étrangers sous le label **BaselArea Swiss**. Le GGBa a pour mission d'attirer des entreprises étrangères susceptibles de renforcer les pôles de

compétences et d'encourager la création d'emplois à haute valeur ajoutée. On notera qu'à ses débuts en 2006, le DEWS avait été co-fondé par les cantons de Genève et de Vaud pour promouvoir le bassin lémanique.

- En novembre 2011, les gouvernements genevois et vaudois ont signé un accord portant sur la promotion de la **Métropole lémanique**. Son but se veut avant tout politique, même si les intérêts économiques sont sous-jacents. Quatre axes-clés la guident : la mobilité, l'accueil des fédérations internationales, la promotion du pôle d'excellence de la santé, ainsi que la recherche et formation.
- À Genève, le Conseil stratégique de la promotion économique (CSPE) épaulé le gouvernement en matière de stratégie économique prospective et préventive. Ce Conseil se compose de 15 membres (dont la CCIG) désignés pour quatre ans (voir également CCIGinfo no 5-2017, page 3).

- En janvier 2017, à Genève, le Service cantonal de la promotion économique a été remplacé par la **DG DERI (Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation)**. Elle se positionne entre réflexion stratégique et direction opérationnelle, sous l'impulsion de la stratégie économique cantonale 2030. Elle est chargée d'améliorer les conditions cadre d'une économie en pleine mutation, dans un contexte de transition numérique et énergétique. C'est Nicholas Niggli qui en a repris la direction générale depuis le 1^{er} mai. Ce diplomate, qui a contribué au succès de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics, a pour mission de doper l'économie de la connaissance, de profiler les qualités de Genève à l'étranger et de générer les emplois de demain. Avec son Guichet pour entreprises, la DG DERI fournit des prestations gratuites sur mesure pour les sociétés en phase de création, de développement ou de transmission. ■

S'unir pour être plus forts

En marge des organes de promotion économique, on peut citer le rôle-clé de quatre clusters de Suisse occidentale, dont l'objectif est triple : développer les synergies entre acteurs d'un même secteur, présents dans cette région ; favoriser le développement international des acteurs locaux et profiler la Suisse occidentale comme un acteur mondial pour chaque domaine considéré :

- **Bioalps** (sciences de la vie), dont le siège est à Genève
- **Alp ICT** (technologies de l'information et communication), dont le siège est à Genève
- **Micronarc** (micro et nanotechnologies), dont le siège est à Neuchâtel
- **CleantechAlps** (cleantech), dont le siège est en Valais.

Des résultats en demi-teinte

En 2016, la Suisse occidentale aura attiré peu de firmes étrangères en raison du contexte difficile, marqué par la force du franc et les incertitudes liées à la fiscalité et à l'immigration. C'est même le pire résultat depuis 2010, à peine la moitié de celui de 2014. L'an dernier, 42 sociétés se sont installées, la plupart dans l'arc lémanique. Toutefois, Genève s'en sort relativement bien, avec 23 entreprises étrangères installées (finance, négoce de matières premières, services IT), générant 240 emplois directs.

VOYAGES PROFESSIONNELS

La prévention des risques est primordiale pour les entreprises

Une enquête à l'échelle européenne démontre que les politiques voyages mises en place par les entreprises peuvent être fragilisées par l'absence de communication efficace.



Selon cette étude, 60 % d'entre elles ne comprennent pas, ou n'ont qu'une compréhension partielle de toutes les menaces d'ordre médical auxquelles leurs collaborateurs qui se déplacent souvent peuvent être confrontés.

Pour y pallier, 70 % des sondés souhaitent améliorer leur communication en 2017. C'est le résultat de l'enquête sur l'impact du risque voyage sur la continuité d'activité qu'a présentée dernièrement à Genève International SOS, leader des services de santé et sécurité à l'international.

« Aujourd'hui le monde est beaucoup plus attentif aux menaces des requins que des hippopotames », résume de manière imagée le Dr Mark Parish, directeur médical régional Europe du Nord pour International SOS. Ainsi, le virus Zika a fait beaucoup parler de lui, mais on oublie qu'il n'a entraîné que peu de morts directes, alors que chaque année 500 000 personnes décèdent de la malaria dans le monde.

Alors que kidnapping, terrorisme, virus et séismes inquiètent les entreprises et les voyageurs d'affaires, il y a aussi d'autres risques bien plus fréquents dont il faudrait tenir compte, notamment les AVC ou les accidents de la route. Il y a ainsi un travail de prévention à mener sur les

risques d'accident cardiovasculaire. Un bon suivi médical est donc nécessaire. C'est presque une évidence mais, selon la destination, il est préférable de voyager en forme et en bonne santé.

Améliorer la communication

Mais la santé n'est pas tout. En effet, les récents attentats de Bruxelles, en Tunisie, en Turquie et même à Berlin ont démontré que les moyens de communication en cas de crise doivent être robustes. Aurore Chatard, responsable sécurité pour la Suisse d'International SOS et Control Risks, constate que « si un incident majeur affectant la sécurité des voyageurs devait se produire demain, 27 % des organisations ont déclaré qu'elles avaient des doutes sur leur capacité à y faire face ». Il est donc important, dans la gestion du risque voyage, de tester les plans et les procédures mis en place afin d'assurer la continuité des activités, explique l'experte.

Reste que les entreprises suisses doivent faire attention. En effet, elles peuvent être poursuivies par un employé atteint dans son intégrité durant un déplacement professionnel. D'où la nécessité d'accompagner les collaborateurs des entreprises à l'international, dans tous les domaines de la santé et de la sécurité. ■

gva
e-services

C'est fou comme quelques clics peuvent améliorer un voyage.

ResaPark • Priority Lane • Salon VIP



Réservation
www.gva.ch/eservices

by **GENÈVE**
AÉROPORT

COMMERCE INTERNATIONAL

Brexit: vers un accord transitoire ?

Le Brexit aura indéniablement un impact sur l'Europe, la Suisse et Genève. La CCIG a tiré parti de la venue à l'OMC de Jean Bizet, président de la Commission des Affaires européennes du Sénat français, pour l'accueillir dans ses murs.

Comme l'a relevé en préambule Vincent Subilia, directeur général adjoint de la CCIG, « cette conférence, qui suit deux autres séminaires consacrés au protectionnisme, permet d'élargir l'analyse sous l'angle de l'Europe et de la France ». Pierre Müller, ancien maire de Genève, et Samuel Bouteiller, président du Cabinet Lobsonn, l'ont rappelé: la Suisse, et a fortiori Genève, entretient des liens étroits avec Londres, le Royaume-Uni étant son 8^e partenaire économique. Le sénateur Bizet n'a pas caché que le retrait de la Grande-Bretagne, après 44 ans de vie commune, était, à ses yeux, regrettable. C'est même une erreur géostratégique qui causera des dégâts, selon lui: il estime la facture à 60 milliards d'euros. En sortant de l'Union européenne (UE), la Grande-Bretagne verra ses prix à la consommation augmenter, surtout pour les produits manufacturés et agroalimentaires. Cela donne en outre un mes-

sage négatif aux autres Etats membres et aux éventuels postulants. Sans compter qu'il faudra trouver une compensation des membres au budget de l'UE, à moins de réduire la voile financière de cette dernière.

Date-limite dans trois ans

En termes de chronologie, les procédures d'exclusion ayant été déjà lancées par la première ministre Theresa May, on attend des décisions de la part du Conseil européen pour septembre 2018 et de la Commission européenne pour février 2019... La date-limite pour acter la sortie de l'UE étant désormais fixée au 29 mars 2019. Trois scénarios pour la Grande-Bretagne semblent se dessiner: rejoindre l'EEE, être régi par les règles de l'OMC ou bénéficier d'un accord spécifique avec les membres de l'UE, variante que Jean Bizet privilégie. Le rejet des quatre libertés (biens, personnes, capitaux et services) se fera logiquement en bloc. S'il n'y a pas de changements à prévoir pour les anciens résidents, les nouveaux venus européens auront ainsi plus de difficultés à s'installer dans le pays.

Une Union dans la diversité

La CEE avait été pensée comme une Union dans la diversité. Mais, selon

Jean Bizet, l'UE ne peut ni appliquer une formule fédérale à l'image des USA, ni envisager des relations bilatérales de non-membres (du type helvétique). La sortie de la Grande-Bretagne doit en fait être l'occasion d'inviter l'UE à se refonder en mettant l'accent sur trois points:

- approfondir la dimension sociale de l'Europe au risque de voir les mouvements populistes prendre davantage d'ampleur
- corriger les dérives de la mondialisation et redimensionner les fonds communautaires d'adaptation à cette mondialisation
- redonner à l'UE de la défense une vraie dimension.

Le développement du marché unique devra intégrer une convergence fiscale et sociale du monde de l'entreprise. La piste proposée par de grandes firmes européennes via la création d'écosystèmes transversaux transgressant les bases administratives et fiscales des Etats membres est une approche pertinente. Cette convergence économique et monétaire est essentielle pour contrer les Etats-continentaux, avec lesquels l'UE est en compétition. Le message adressé aux Anglo-saxons doit être clair: « Il fera toujours meilleur à l'intérieur de l'Union qu'à l'extérieur » conclut M. Bizet. ■

Quand le jasmin se mêle à l'edelweiss

La Tunisie et la Suisse ont d'immenses opportunités d'affaires à réaliser. Pour s'en convaincre, un Forum d'affaires tuniso-suisse était organisé le 20 avril dernier à la CCIG, en collaboration avec l'Ambassade de Tunisie à Berne et le Centre de promotion des exportations (CEPEX).

Le forum tuniso-suisse a fait salle comble ce 20 avril à la CCIG. Il s'est conclu par un accord, signé par Vincent Subilia et Mounir Mouakhar, président de la CCI de Tunisie. Celle-ci peut déjà compter sur 92 entreprises-membres.

Pourtant, les affaires entre ces deux pays ne datent pas d'hier: la Suisse est le 11^e client de la Tunisie. « Mais il reste un gros potentiel d'investissement », a souligné Aziza Htira, PDG de CEPEX. « La Tunisie est un peuple accueillant, qui poursuit sa transition démocratique », a relevé pour sa part Mourad Bourehla, ambassadeur de Tunisie en Suisse.

Depuis cette année a été adaptée en Tunisie une nouvelle loi sur les investissements, qui les protège mieux et prévoit des mécanismes incitatifs. Selon Zied Lahbib, représentant de la FIPA-Suisse (Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur), « il n'y a pas de discrimination à faire entre les investisseurs nationaux et étrangers. Il



De g. à dr.: Mounir Moukhar, président de la CCI de Tunisie; Mourad Bourehla, ambassadeur de Tunisie en Suisse; Aziza Fitouri Htira, CEO de Tunisia export; Vincent Subilia, CCIG, et Samir Khoudja, Chambre de commerce tuniso-suisse.

faut aussi développer l'intérieur du pays, et pas seulement les côtes ». D'après Samir Khoudja, représentant de la CCI tuniso-suisse, « le pays du jasmin doit s'inspirer du modèle suisse en matière de formation duale ».

Pour Abdeslam Azuz, représentant du Centre du Commerce International, institution internationale qui accompagne les PME dans leurs échanges commerciaux, « nombre de PME peuvent avoir un intérêt à promouvoir les affaires de part et d'autre de la Méditerranée ». Amir Azouzi, CEO d'Azouzi Sunfood, relève entre autres critères pour promouvoir le produit « son prix, sa qualité et la période où il est proposé ». Enfin de l'avis de Johann Perroud, représentant d'ICT, « le cluster du digital est un enjeu pour la Suisse et la Tunisie, qui peuvent devenir des leaders en la matière et pas seulement des suiveurs ». ■

La Tunisie, spécialisée dans l'industrie

La Tunisie compte 6600 entreprises exportatrices, dont 45 % actives dans l'industrie (22 % rien que dans le textile!), qu'il s'agisse des mines, de la construction ou de l'énergie. Au niveau de l'agroalimentaire, le pays est l'un des leaders mondiaux pour les dattes, le thon rouge, l'huile d'olive et les composants automobiles. 74 % des exportations se font vers l'Union européenne. Cela représente 151 millions d'euros d'export contre 175 millions d'import. Les opportunités se feront surtout vers la pharmacie, les TIC et l'habillement; autant de perspectives pour les entreprises genevoises.

LE COIN DE L'ARBITRAGE

SCAI salue l'excellence de l'enseignement juridique suisse

SCAI (Swiss Chambers' Arbitration Institution) a répondu présente au 24^e concours d'arbitrage organisé à Vienne en avril dernier.

Pas moins de 900 arbitres et 2000 étudiants étaient réunis à l'occasion de la 24^e édition du Vis Moot, du 7 au 13 avril dernier. SCAI a sponsorisé cet événement-clé du monde de l'arbitrage et soutenu les équipes nationales représentant les Universités de Genève, Lausanne, Bâle, St-Gall, Neuchâtel, Fribourg, Lucerne, Berne et Zurich. C'était l'occasion pour SCAI de sensibiliser les équipes et leurs coachs aux attraits de la médiation et de l'arbitrage. SCAI tient à féliciter les équipes suisses pour leurs résultats, qui démontrent tant la valeur de l'esprit d'équipe que l'excellence de l'enseignement en Suisse, en particulier dans les domaines juridiques et de l'arbitrage:

- Dora Peric pour l'Université de Zurich et Mirella Janett pour l'Université de Bâle, qui ont remporté la mention d'honneur du prix Martin Domke pour meilleur plaidoyer individuel.
- Les Universités de St-Gall et de Zurich pour avoir reçu la mention d'honneur du prix Eric E. Bergsten de la meilleure prestation orale en équipe.
- L'Université de Genève, pour avoir remporté le prix Pieter Sanders du meilleur mémoire en demande.
- L'Université de Zurich, pour avoir remporté la 2^e place du prix Werner Melis du meilleur mémoire en défense, ainsi que les Universités de Bâle, Bern, Fribourg, Genève et Lausanne pour la mention d'honneur de ce prix.

NOUVEAU CITROËN JUMPY
UNLIMITED MISSIONSBUSINESS PACKAGE 5 ANS
DÈS CHF 209.-/MOIS

- LEASING 1,9 %
- MAINTENANCE
- SERVICE
- GARANTIE

- > DISPONIBLE EN 3 LONGUEURS
- > MODUWORK AVEC 4 M DE LONGUEUR UTILE
- > HAUTEUR DE 1,90 M*
- > PORTES LATÉRALES COULISSANTES MAINS LIBRES



CITROËN préfère TOTAL. Offres valables pour des véhicules vendus du 1^{er} mars au 30 avril 2017. Nouveaux Citroën Jumpy Fourgon tels que XS BlueHDi 95 BVM Attraction, prix net CHF 17 950.-. Les véhicules utilitaires proposés sont destinés à une utilisation commerciale ou professionnelle. Offres exclusivement réservées à la clientèle Entreprise selon le règlement Citroën et dans le réseau participant. Prix sujets à changement. Prix hors TVA. Conditions de leasing: durée de leasing jusqu'à 60 mois. L'offre est uniquement valable en relation avec un contrat service FreeDites. Casco complète obligatoire non comprise. Conditions de leasing sous réserve de l'accord par Citroën Finance. Division de PSA Finance (Suisse) S.A., Schlieren. *Disponible sur les tailles XS et M pour le fourgon et sur les tailles XS, M et XL pour le Comb.



CITROËN (Suisse) S.A. Succursale de Genève

Route des Acacias 27, 1211 Genève 26 – Tél. 022 308 03 53 - 022 308 02 49 – www.citroen-geneve.ch

MÉCANISMES DE DÉCISION

Dans notre culture fondamentalement cartésienne, nous nous reposons volontiers sur la raison pour former nos choix. Ou, en tout cas, nous le devrions, ainsi que le rappelle souvent la CCIG dans ses analyses de politique économique. Indéniablement, cependant, l'homme est aussi un être d'intuition et d'instinct, pour le meilleur et pour le pire. Une fois n'est pas coutume, le CCIGinfo fait une incursion dans ce territoire au travers, d'une part, d'un éclairage sur la finance comportementale et, d'autre part, sur la « pensée positive ».

L'humain influence l'économie pour le meilleur et le pire

Comme son nom l'indique, la finance comportementale étudie l'attitude psychologique des êtres humains dans l'économie. Elle explique notamment pourquoi les acteurs adoptent une posture tantôt logique, tantôt irrationnelle.

La finance comportementale est apparue dans les années 80 et a connu un coup d'accélérateur après la crise des « subprimes » de 2008. Elle remet en question la théorie des marchés efficients et s'aide de la psychologie pour tenter de comprendre les phénomènes irrationnels, fréquemment observés en finance. Pourquoi, par exemple, les décisions sévères d'une direction boostent-elles parfois les performances des titres ? L'on sait par ailleurs que des placements illogiques peuvent aussi atténuer des valeurs d'investissements. Les motifs sont d'origine soit émotionnelle, soit cognitive. Parmi les biais comportementaux, qu'ils soient d'origine émotionnelle ou cognitive, citons l'excès de confiance ou l'aversion aux pertes (cf. encadré).

Processus largement décrit

Daniel Kahneman est l'un des pères de l'économie comportementale. Ce prix Nobel d'économie 2002 explique qu'il faut à la fois « un environnement suffisamment régulier pour être prévisible et la possibilité d'apprendre de ces régularités grâce à une pratique durable. Quand ces deux conditions sont réunies, les intuitions seront probablement le fruit d'une compétence ».

Dans son livre à succès « Le guide de l'investisseur », ainsi que dans ses écrits sur la prévoyance professionnelle, le journaliste économique Pierre Novello a largement décrit



l'effet des comportements dans la finance. Pour sa part, Mickaël Mangot, directeur de l'Institut de l'Economie du Bonheur, le remarque : « À l'intérieur d'un même domaine, les capacités de prédiction des individus peuvent s'avérer très différentes, selon que l'activité permet de tester facilement ou non la validité des actes. »

Entre illusion et distorsion

Si l'on regarde une chute d'eau et qu'on détourne le regard sur les rochers alentour, ces derniers semblent se déplacer vers le haut : on appelle cela illusion d'optique. Selon le même principe, des traders travaillant sur des titres très volatils ont tendance à sous-estimer les risques liés à un produit financier dont la valeur varie normalement. Une étude parue dans la revue « Current Biology » et à laquelle a participé le professeur Tony Berrada, du Geneva Finance Research Institute, le révèle. Cette distorsion cognitive fait que la perception relative du risque peut

être biaisée. Cela met à mal certains présupposés des modèles économiques. Et si cela expliquait l'aveuglement du trader Jérôme Kerviel ?

Une influence prouvée scientifiquement

Dans l'étude mentionnée ci-dessus, les chercheurs ont fait suivre à 56 volontaires l'évolution rapide de la valeur d'une action fictive via un curseur sur un écran. Ces cobayes ont attribué des notes à des courbes régulières. Dans 99 % des cas, celles-ci ont été évaluées comme plus risquées après le visionnement d'un cours calme et comme moins risquées après une courbe agitée. L'humain est donc fortement influencé par les stimuli précédents. Autant donc intégrer cette distorsion dans les simulations économiques, d'après le chercheur genevois. Mais il peut aussi y avoir de sensibles différences, selon qu'on a affaire à un individu aimant le risque ou à un autre privilégiant la sécurité. ■

Les principaux pièges à éviter

- Confiance exagérée :** estimation biaisée d'un succès par le choix plus que par le hasard
- Aversion à la perte :** influence d'une peur de perdre sur la poursuite d'un placement
- Biais de confirmation :** influence de vouloir son point de vue non contredit
- Biais de l'attention :** influence de décisions par la notoriété d'entreprises

RÉFÉRENCE : Étude de finance comportementale du Credit Suisse (décembre 2014).

L'absurdité sous la loupe

« Les décisions absurdes en entreprise » : c'était le thème original développé par la dernière volée d'étudiants du Bachelor of Business Administration à l'Université de Genève. L'Observatoire des valeurs de la stratégie et du management (OVSM) a remis pour la première fois, le 27 mars dernier, le Prix CCIG, qui permet aux cinq étudiants ayant réalisé le meilleur travail de bénéficier à titre gracieux de la qualité de membre de la CCIG pendant un an et de participer à ses événements.

Pour expliquer ces prises de décisions absurdes, les étudiants ont mis en avant des causes internes (comme l'égoïsme) ou externes (pressions économiques par exemple). Avec souvent en prime des facteurs d'émotion humaine, plus ou moins consciente, et de mauvaise communication. En conclusion, les étudiants ont constaté que le meilleur moyen d'éviter des décisions absurdes était de confronter des opinions divergentes et d'en tirer un choix représentatif. Mais cela nécessite souvent une répartition des responsabilités et des acteurs consultés. Mais aussi d'être plus attentif aux différences culturelles et sectorielles. La même décision d'une multinationale peut être bien perçue à Genève et très mal à Shanghai. De même, il y a des sensibilités opposées entre un horloger spécialisé et un investisseur international.

Conférence « coup de cœur » du Salon RH Genève 2016

L'attitude positive pour relancer l'économie

La négativité devient une épidémie qui contamine la société occidentale, ses entreprises comme ses foyers. La qualité des interactions entre les gens s'en trouve directement impactée et les conséquences sont terriblement destructrices.

Les informations négatives ont de tout temps été celles qui se partagent le plus volontiers. Internet et les réseaux sociaux en ont accéléré la diffusion au point d'augmenter le niveau d'anxiété général. La santé physique et psychique se dégrade, le sommeil et l'alimentation s'en trouvent perturbés, des douleurs tels que le mal au ventre, au dos et à la tête apparaissent, des maladies s'installent.

Mais la négativité affecte également les entreprises avec des conséquences telles que burn-out, turn-over, absentéisme et présentéisme, management toxique, perte de motivation, baisse des ventes, conflits internes et discussions stériles, dégradation du service clients. A cela se rajoutent des coûts « cachés » comme la perte de productivité ou de confiance des acteurs sociaux, ce qui ralentit et met en danger les entreprises.

Prendre conscience des effets de la négativité est un premier pas. La remplacer par une attitude positive en est le suivant, qui toutefois demande un effort. Mais, bonne nouvelle : comme les attitudes sont

contagieuses, l'attitude positive l'est aussi !

Comment la définir ? L'attitude positive est une sorte de bon sens. Les techniques sont simples à saisir, mais difficiles à maintenir. En voici quelques-unes : s'isoler de la négativité, pratiquer du sport, clarifier les missions de sa vie, valoriser ses forces y compris vis-à-vis de soi-même, chercher le positif dans le négatif.

En quoi peut-elle contribuer à relancer l'économie ? Des leaders positifs « boostent » l'identification et la reconnaissance indispensables à la motivation. Des collaborateurs positifs éliminent les frustrations et orientent leurs efforts sur leur production. Les échanges s'améliorent et des solutions sont trouvées aux problèmes qui deviennent alors des défis à relever.

C'est ainsi qu'au lieu de résister aux inéluctables changements de notre ère, on peut les voir comme une opportunité de se réinventer d'une manière plus humaine et performante. L'attitude positive est le soft-skill à ajouter aux compétences métier, afin de garantir la réussite des projets. Elle est le bien le plus précieux à soigner en entreprise, car c'est elle qui va optimiser la rentabilité, le temps et l'énergie, tout en valorisant le capital humain. ■

Laurent Cordailat,
fondateur Privilèges Genève

Pour comprendre et faire comprendre les enjeux !

Connecter et informer les entreprises à Genève



Vous souhaitez faire connaître le CCIGinfo à d'autres collaborateurs ou disposer d'exemplaires supplémentaires pour vos visiteurs, vos partenaires, etc. ?

Envoyez votre commande à publications@ccig.ch, en indiquant le nombre d'exemplaires souhaités ainsi que l'adresse postale.

SPONSOR

L'interruption d'exploitation : risque no 1 pour les entreprises suisses

Plus que les risques politiques, les entreprises redoutent surtout une interruption d'exploitation, qui peut leur être fatale. C'est ce qui ressort de l'Allianz Risk Barometer 2017.

L'interruption d'exploitation constitue la principale menace

Les entreprises sont exposées à des risques variés, qui peuvent paralyser

toute leur production en un rien de temps (des intempéries occasionnant de fortes inondations, la panne d'une machine de production ou un piratage informatique par exemple). D'après l'Allianz Risk Barometer 2017, l'interruption d'exploitation constitue le principal risque entrepreneurial dans le monde. En Suisse également, il est passé de la

deuxième à la première place. À juste titre, comme le souligne Bruno Spicher, responsable Assurances entreprises d'Allianz Suisse : « Les risques des entreprises changent très rapidement, notamment en raison de la digitalisation et des nouvelles technologies. Les sociétés sont également davantage sujettes aux dysfonctionnements de leurs processus d'exploitation à cause d'une chaîne d'approvisionnement resserrée et d'une production en flux tendus. De plus, cette dernière peut être affectée par des dommages de répercussion, par exemple si les fournisseurs ou les clients sont défaillants. »

Progression des cyberrisques

Les cyberincidents peuvent également entraîner une interruption

d'exploitation. Ils occupent la troisième place du classement des risques en Suisse.

La menace liée aux cyberrisques va de pair avec les progrès technologiques sous-jacents à l'économie digitale, dans laquelle les actifs de nombreuses entreprises tendent à se dématérialiser : les données ou la propriété intellectuelle deviennent ainsi des cibles pour les cybercriminels.

Désormais, les cyber-incidents dépassent largement le simple piratage informatique ou l'utilisation abusive de données et mettent doublement en péril les entreprises connectées : celles-ci peuvent en effet être des victimes tant directes qu'indirectes de vols de données ou

de cyberattaques si des infrastructures critiques, telles que les télécommunications, sont paralysées. ■



Allianz 

Pour de plus amples renseignements sur l'Allianz Risk Barometer 2017 : [risk barometer 2017](#)

CONTACT :

Eric Besson, responsable courtiers pour la Suisse romande et point de contact pour les membres CCIG
Tél. 058 358 23 47
eric.besson@allianz.ch

CCIG & CO

Le Conseil du Léman

Chaque mois, le CCIGinfo présente une structure régionale dans laquelle la CCIG s'investit, en participant à sa commission ou à un groupe de travail. Place au Conseil du Léman, où Vincent Subilia représente la CCIG.

Interview de **Christine Ricci**, secrétaire adjointe du Service des affaires extérieures, du département présidentiel de l'Etat de Genève.

En quoi consiste le Conseil du Léman ?

C'est une structure légère, dotée d'un budget de 353 000 francs consacré à l'événementiel et non à l'administratif. Le Conseil se compose de cinq membres, à savoir les cantons et départements du bassin lémanique, et de quatre commissions thématiques. Les 15 élus du comité se réunissent deux fois par an, en plus de l'assemblée plénière. La présidence de deux ans est marquée par un sujet particulier.



Et quel est-il actuellement ?

Il s'agit de la jeunesse et de la culture, sous l'égide de Valérie Duby-Muller, députée de la Haute-Savoie et vice-présidente du Conseil départemental. Par exemple, on prépare un Lémanquiz, sorte de Trivial Pursuit qui sera remis à des écoles. Nous poursuivons les activités des diverses chorales lémaniques, initiées à nos débuts. D'un point de vue économique, on met actuellement l'accent sur les filières d'excellence des métiers du bois sur l'arc lémanique.

Depuis quand existe le Conseil du Léman ?

Depuis exactement 30 ans. Depuis la fin des années 90, la mission de développer conjointement l'arc lémanique est restée la même, mais les partenariats se sont étendus et le contexte a bien évolué. On développe toutes sortes de supports communs pratiques comme le tour du lac à vélo. Ou des événements fédérateurs comme le Léman Business Matchmaking (cf. ci-dessous).

En quoi le Conseil du Léman se distingue-t-il des autres organes régionaux ?

C'est un organe de vision lémanique, avec des projets facilement visibles pour les décideurs, alors que le CRFG (conseil régional franco-genevois) est une plateforme de discussions politique sous l'égide des Etats. Les projets d'agglomération et INTERREG sont encore différents. Tout cela se complète, mais il n'est pas évident de coordonner nos efforts.

Quel est votre public-cible ?

Il s'agit des acteurs de l'arc lémanique, autant les entreprises que les collectivités publiques. Je pense aussi aux milieux culturels, aux écoles et à la jeunesse sportive. Cela explique pourquoi les Chambres de commerce lémaniques sont nos partenaires. Si la construction transfrontalière n'est pas toujours facile, elle dispose au moins d'une identité régionale forte.

La CCIG et le Conseil du Léman



Ponctuellement, la CCIG organise conjointement des événements avec le Conseil du Léman et l'Union Lémanique des Chambres de Commerce. L'an passé, c'était le cas du Léman Business Matchmaking, convention d'affaires d'« outdoor business ». Il y en aura une nouvelle en décembre 2017, qui portera sur la thématique des Biotechs-Santé-Medtechs.

POUR DES RÉCEPTIONS
COURONNÉES DE SUCCÈS.

NOTRE PRIORITÉ :
DES INVITÉS COMBLÉS.

NOUS VOUS OFFRONS
UNIQUEMENT LE MEILLEUR.



CATERING SERVICES
MIGROS

www.catering-services-migros.ch
+41 58 574 53 17

AGENDA

CAFÉ DIGITAL – ÉPISODE 3

Mardi 13 juin 2017 de 8h30 à 10h30 - CCIG

Pilotons la logistique moderne

Le Digital est un terrain d'opportunités. Les métiers de la logistique doivent aussi s'adapter aux nouvelles technologies, aux besoins changeant des marchés, aux régulations du commerce international.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : www.ccig.ch/agenda

CONFÉRENCE

Jeudi 15 juin 2017 de 11h45 à 13h45
Hôtel Métropole, quai Général-Guisan 34, Genève

Chairing the TPG - Present challenges, future opportunities

Cette conférence en anglais, donnée par la présidente du Conseil d'administration des TPG Anne Hornung-Soukup, est organisée par l'American International Club et se déroulera autour d'un déjeuner.

INSCRIPTIONS : www.amclub.ch/events/91

RÉSEAUTAGE GOURMAND

Mardi 20 juin 2017 de 17h à 21h
Ramada Encore Genève, route des Jeunes 10, Carouge

Les Halles du Terroir

Découvrez une façon gourmande de réseauter autour d'un jeu de piste !

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : www.ccig.ch/agenda

SÉMINAIRE

Jeudi 22 juin 2017 de 9h30 à 12h - CCIG

E-Réputation : Comment se protéger des dégâts potentiels causés par les réseaux sociaux ?

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : www.ccig.ch/agenda

Mardi 3 octobre 2017

8^e Salon du Vin

Jeudi 9 novembre 2017

15^e Événement économique

Ramada Encore Genève, route des Jeunes 10, Carouge

SPONSORS

PLATINE

SKYNIIGHT

RAMADA
@ncore
GenevaLa Tour
RÉSEAU
DE SOINS

BCGE

OR

ORACLE

Allianz

GONET
BANQUIERS 1845Groupe Mutuel
Assurances
Versicherungen
AssicurazioniDAUDIN&CIE
GESTION DE PATRIMOINE IMMOBILIER

ARGENT

PORTS FRANCS
ET ENTREPRISE DE GÉNÉRALSWISS RISK
CARECATERING SERVICES
MIGROS

BRONZE

MESSERLI
Serviceseu Business
School

CITROËN

fert

easyJet

JTI

CP

accès
Personnel

BDO

PROTECTAS

P&G

BALESTRAFFIC

Procure
Systems

TRB

RÉSEAUTAGE POUR LÈVE-TÔT (réservé aux membres)

Jeudi 29 juin 2017 de 7h30 à 9h30 - CCIG

Le 7h30 de la Chambre

Venez assister aux présentations des entreprises suivantes :

GROUPE MUTUEL - www.groupemutuel.chACTAPLUS SA - www.actaplus.chAGENCE CRP - www.agencecrp.chETUDE DE M^e LAURENCE MORAND-JACQUEMOUDECOSERVICES SA - www.ecoservices.chLES DIGIVORES - www.lesdigivores.chPROGRAMME ET INSCRIPTIONS : www.ccig.ch/agenda

Paiement en ligne



Pour faciliter l'accueil des participants lors de ses événements, la CCIG a introduit le paiement

en ligne sur son site Internet. Elle le réserve pour l'instant aux deux événements suivants : **Pitch@CCIG** et **7h30 de la Chambre**. Pour ces deux hauts lieux du réseautage, les participants régleront directement leur finance d'inscription au moyen d'une carte Mastercard, Visa ou PostFinance. ■

IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information de la CCIG.
Paraît 11 fois par an, 3800 exemplairesResponsable d'édition :
Alexandra Rys

Rédaction :

Robin Bleeker, Fabienne Delachaux,
Nicolas Grangier, Valérie Oreamuno,
Marc Rädler, Alexandra Rys

Publicité :

Publi Annonces SA, tél. 022 308 68 78

Conception : ROSS graphic design

Impression : Atar Roto Presse SA, Satigny

Informations :

publications@ccig.ch

imprimé en
suisse

CCIG

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale

Case postale 5039 - 1211 Genève 11
Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00FSC
MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C008839myclimate
neutral
myclimate.org

MÉCANIQUES CÉLESTES
HOMMAGE À LA LUNE

PATRIMONY PHASE DE LUNE
ET DATE RÉTROGRADE

VACHERON CONSTANTIN
GENÈVE, DEPUIS 1755